

MASTER 2

Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral

Année 2015-2016



Master **Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral**
Université du Littoral-Côte d'Opale
220 Avenue de l'université – B.P. 65526 - 59379 Dunkerque Cedex 1
[Tél. : 03.28.23.68.32](tel:03.28.23.68.32) – [Courriel : secr-dt@univ-littoral.fr](mailto:secr-dt@univ-littoral.fr) - Site : <http://paul.univ-littoral.fr>

1. Organisation générale du master deuxième année

Unités d'enseignement	Cours	Enseignants	Heures / étud.	Coefficient	ECT S
UE1 : Techniques de communication	Système d'Information Géographique	J. Lherbier	20		
	Anglais territorial	L. Hocquez	25		
UE2 : Aménagement et conduite de projet	Management de projet	R. Céglański	20		
	Débats Action Territoriale – DAT PPP	A.P.Hellequin/S.Frère	20		
UE3 : Préparation aux concours de FPT	Préparation aux concours de la FPT (méthodologie)	S.Frère/A. Le Blanc/ C.Gibout/R.Ceglarski	30		
	Préparation aux concours de la FPT : droit public et institutions	S. Delatte	20		
UE4 : Enjeux des territoires durables	Gouvernance urbaine et participation	A.Planté	15		
	Vulnérabilité et résilience des populations côtières	C. Rufin / A. Le Blanc	20		
	Pollution et environnement urbain	S.Frère	20		
UE5 : Territoires et projets	Finances publiques	C. Sockeel	15		
	Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire	A. Tual	15		
	Urbanisme opérationnel		20		
UE6 : Analyse des politiques publiques	Evaluation des politiques publiques	C. Dobroniak	15		
	Politiques publiques et processus décisionnels	A.Gibout/A.P.Hellequin/ I.Calvo	16		
UE7 : Enjeux territoriaux	Espaces urbano-portuaires et patrimoine	A.P..Hellequin	15		
	Espaces et services publics	C. Gibout	20		
	Attractivité territoriale et développement économique	M. Carrard	20		
UE8 : Stage	(5 à 6 mois)				
UE9 : Atelier	3 X 25 heures	A.Soler –			

		C.Rufin/M.Ruz			
UE10 : Option (4sur 6)	Habitat et ville durable	J.Boissonade	20		
	Politiques du logement		20		
	Risques industriels	F.Modrzejewski/C.Pine au	20		
	Risques littoraux	V.Herbert/M.Lepretre/M .Ruz	20		
	Plan de gestion du littoral	V. Herbert/C. Rufin/M.Ruz	20		
	Gestion portuaire	F. Lambert	20		

2. Objectifs et partenariats du master mutudil

? OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le master forme des professionnels capables de maîtriser la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux (définition d'objectifs, élaboration de diagnostics, conception de projets, programmation, mise en œuvre, évaluation) lesquels portent sur l'ensemble des champs concernés (culturel, touristique, social, urbain, environnemental, etc.) couvrant différentes échelles spatiales et temporelles. Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires. La formation appelle ainsi à une solide culture générale et à une culture technique spécifique.

Le Master PAUL s'inscrit dans la Mention "Urbanisme et Aménagement"

? DEBOUCHES

Le master offre des débouchés vers les collectivités locales (municipalités, intercommunalités, département, régions), les services de l'Etat (Services Maritimes, DDTM, Ports autonomes, DREAL...), les offices publics d'aménagement, les équipements culturels, les sociétés d'économie mixte, les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral.

? PARTENAIRES

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stages, proposent des sujets d'étude (atelier notamment) ou participent directement aux enseignements. Ces organisations sont des collectivités locales, services de l'Etat, agences d'urbanisme, les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral.

Ces organisations sont locales (Littoral Côte d'Opale) et régionales (Nord Pas de Calais) mais également nationales et internationales. La formation profite de sa situation géographique (proximité de l'Angleterre et de la Belgique). Des partenariats universitaires sont développés, notamment avec les universités d'Artois, de Lille 1 et du Kent.

? CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Peuvent faire acte de candidatures, les étudiants titulaires de l'un des diplômes suivants ou les personnes répondants aux critères demandés à savoir : **Licence en Sciences Humaines et Sociales** : géographie, Aménagement, Sociologie, Sciences Economiques, Gestion, Histoire ou Droit (liste non exhaustive) : diplôme jugé équivalent ; salarié en passant par la validation acquis professionnels. Les étudiants ayant une licence hors SHS et les étudiants titulaires d'un diplôme étranger (hors UE) doivent demander la validation de celui-ci auprès des services de la scolarité (scol-ve@univ-littoral.fr). Les dossiers de **demande de validation** sont à télécharger et à remettre de début mars à mi-mai pour une rentrée en septembre.

? EQUIPE DE DIRECTION

Séverine Frère : Maître de Conférences en Aménagement : severine.frere@univ-littoral.fr

Anne-Peggy Hellequin : Maître de Conférences en Géographie-Aménagement : aph@univ-littoral.fr

Jocelyne Aubert : Secrétaire de la formation : secr-dt@univ-littoral.fr

3. Calendrier universitaire

L'année universitaire comporte 28 semaines suivies de 5 à 6 mois de stage professionnel ou mémoire de recherche.

La présence des étudiants est indispensable à la rentrée en septembre afin de commencer le travail effectivement.

Attention, les dates peuvent être modifiées en fonction des projets

Accueil des étudiants (pré-rentrée) : lundi 7 septembre 2015 à 14h00

Journées d'intégration : mardi 8 – vendredi 11 septembre 2015

Début des cours : lundi 14 septembre 2015

Présentation de l'état d'avancement des ateliers : jeudi 10 Décembre 2015

Congés universitaires de Noël : du samedi 19 décembre après les cours au lundi 4 janvier 2016 matin

Date limite de retour des dossiers écrits : lundi 4 janvier 2016

Journée Portes Ouvertes : samedi 30 Janvier 2016

Calendrier CLES

CLES 1 espagnol et allemand : jeudi 3 mars 2016

CLES 1 anglais : vendredi 15 janvier et vendredi 4 mars 2016

CLES 2 espagnol et allemand : jeudi 3 décembre 2015

CLES 2 anglais : vendredi 4 décembre 2015

Vacances d'hiver : du samedi 13 février après les cours au lundi 22 février 2016

Soutenance des ateliers : jeudi 24 mars 2016

Journée du sport :

Stage : du 30 mars au 31 août ou 30 septembre 2016 ?

Soutenances de stage : 5 et 6 septembre et 6 Octobre (*à confirmer*)

L'année universitaire comporte 28 semaines suivies de 5 à 6 mois de stage professionnel(M2).

La présence des étudiants est indispensable à la rentrée en septembre afin de commencer le travail effectivement.

Attention, les dates peuvent être modifiées en fonction des projets

4. Spécificités du master

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire et afin de dépasser les formules classiques d'enseignement, le Master PAUL (ex MUTUDIL) a développé toute une série d'outils et d'innovations pédagogiques, destinés à développer les compétences des étudiants, qu'il s'agisse de mises en situation professionnalisante qui vont conduire au stage de fin d'année (3-4 mois en M1 et 5 à 6 mois en M2) ou d'initiatives visant à ouvrir le Master sur des problématiques connexes à celle traitées en propre.

Les "Ateliers" (2ème année) :

Les ateliers sont l'occasion pour les étudiants de se confronter à un « questionnement professionnel d'actualité en vraie grandeur ». Qu'il s'agisse de l'atelier "Littoral" ou de celui traitant des "Territoires urbains", les sujets sont généralement proposés par des « donneurs d'ordre » qui sont souvent des collectivités territoriales, des services administratifs de l'Etat ou le cas échéant, des organismes ou associations privées à but non lucratif dont l'objet social se situe dans le champ du développement des territoires.

Ses liens privilégiés avec le cours "Management de projet" permet à l'atelier de bénéficier des savoirs acquis à cette occasion (cahiers des charges, définition des objectifs, planning, suivi, pilotage...) et vient confirmer l'interdisciplinarité développée lors du ProjéPro en première année

Ce projet donne lieu à une réflexion, un mémoire et une soutenance communs en fin d'année. Une soutenance intermédiaire est organisée en décembre.

Le séminaire d'intégration :

Le nombre d'étudiants du Master est volontairement limité à un petit groupe. Les journées d'intégration permettent de poser les premiers jalons d'une solidarité entre les étudiants, qui va se révéler être une condition indispensable de leur réussite personnelle. Le séminaire peut prendre plusieurs formes : élaboration de scénarii territoriaux, voyages d'études ou performances présentés aux partenaires de la formation.

Le séminaire permet en outre d'aborder des territoires et des problématiques inédites qui vont rester le plus souvent comme une expérience commune, partageable ensuite par les étudiants.

Le "Voyage d'études" :

Préparé en partenariat avec l'association des étudiants du Master PAUL, ce voyage combine la découverte d'une ville ou d'une région -à l'étranger le plus souvent- et la rencontre avec des questions territoriales (environnement, politique publique...) et des professionnels locaux qui vont se proposer d'y répondre.

Les étudiants sont responsables de l'organisation et du déroulement du voyage. Les enseignants veillent à la bonne tenue scientifique des activités et des rencontres proposées. Un compte-rendu doit être réalisé par les étudiants.

5. Présentation des contenus pédagogiques

SEMESTRE 1

U.E. 1 TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Cours	M2 PAUL + EGEDD
Année	2015/2016
Enseignant	L.Hocquez
Plan du cours	<p>OBJECTIF DU COURS : Volume horaire : 24h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.</p> <p>Objectifs généraux de cours : Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.</p> <p>Contenu du programme : Anglais à coloration économie, environnement, urbanisme, développement durable et préparation CLES.</p>
Contrôle des connaissances	<p>Modalités d'examens : Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.</p> <p>Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- une note de compréhension orale (CO)- une note de compréhension écrite (CE)- une note de production écrite (PE)- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL Les examens de contrôle continu et de rattrapage seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M2, S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

M2 S3 : Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ; ainsi que la note CLES)

Intégration du CLES en M2 semestre 3 (ou autre certification en langues)

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD.

Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 ou au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence et Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6 et M2-S3. Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours. De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

Cours	SIG – 20 Heures
Année	MASTER 2
Enseignants	Jérémy LHERBIER : jeremy.lherbier@tud.fr
Plan du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les étudiants au rôle des SIG dans le processus de connaissance du territoire. • Acquérir un vocabulaire SIG commun • Etre en capacité de manipuler des bases de données et des outils SIG afin d'exploiter au mieux l'Information Géographique dans des processus d'aide à la décision. • Appréhender et évaluer une problématique territoriale et de la traiter grâce au SIG • Etre en capacité de conduire un projet SIG au sein d'une structure ou d'une organisation • Disposer d'une bibliographie la plus large possible <p>CONTENU DU COURS</p> <p>Un apport théorique</p> <p>Un apport technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation et apprentissage des fonctions des logiciels SIG - manipulation et production de données géographiques - analyse spatiale - cartographie
Bibliographie	<p>Fiches techniques SIG (www. cnig.fr), géorezo (http://georezo.net)</p> <p>PORNON Henri, les SIG, Hermès, 1992</p> <p>PORNON Henri, Système d'Informations Géographiques, de concepts aux réalisations, Hermès, 1991</p> <p>ESSAVAZ-ROULET M., la mise en œuvre d'un SIG dans les collectivités territoriales, dossiers d'expert, 2005</p> <p>BENSOUSSAN Alain, les SIG et le droit, HERMES, 1995 280 p.</p> <p>ECOBICHON Claude, Information géographique, nouvelles techniques, nouvelles pratiques, Hermès</p> <p>ROUET Paul, les données dans les Systèmes d'Information Géographiques, Hermès, 1991</p>
Contrôle des connaissances	Contrôle continu sous la forme d'un contrôle des connaissances ou d'un projet SIG appréhendant une problématique territoriale

U.E. 2 – AMENAGEMENT ET CONDUITE DE PROJET

Cours	MANAGEMENT DE PROJET– 20 h
Année	MASTER 2
Enseignants	Régis Ceglarski
Plan du cours	<p>Connaître les outils de management de projet et apprendre à les mettre en application sur un projet. Exposé du contexte particulier de l'ingénierie financière de la Communauté Européenne, de l'Etat, des Régions, des Départements et des collectivités locales.</p> <p style="text-align: center;">La Conduite de projet. Plan de cours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Les principes généraux de la gestion de projet</u> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Pourquoi gérer en mode projet 1.2. Quand faire le choix du mode de projet 2. <u>Passer de l'idée au projet</u> <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Qualifier un projet 2.2. Décider de faire un projet 2.3. La gestion des coûts (évaluation financière, ingénierie, subventions ...) 3. <u>Piloter un projet</u> <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Les aspects humains <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les enjeux d'acteurs 3.1.2. Modéliser les comportements 3.2. Travailler ensemble <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Travail séquencé 3.2.2. Travail coopératif 3.2.3. Travail collaboratif 3.3. Les acteurs d'un projet <ol style="list-style-type: none"> 3.3.1. MOA / MOE 3.3.2. Pilote de projet 3.3.3. Comités : techniques, de pilotage ... 3.4. Les aspects techniques <ol style="list-style-type: none"> 3.4.1. Structurer un projet : organigramme des tâches, PBS / WBS ... 3.4.2. Les jalons / les délais : Passer une étape, Réseau Pert / Gantt ... 3.4.3. Les outils de suivi : fiche projet – TdB de suivi d'instances ... 3.4.4. Les outils informatiques : MSP – Les SI dédiés 3.5. La gestion des risques 4. <u>Terminer un projet</u> <ol style="list-style-type: none"> 4.1. Evaluer : Capitaliser / valoriser
Bibliographie	<p>Manager un projet. Thierry DES LAURIERS, INSEP Consulting Conduite de projets, le management des risques. JEAN LE BISSONNAIS, AFNOR Conduite de projets, la planification Vol 1 et 2, Marcel MINANA, AFNOR Estimer le coût d'un projet, Serge BELLUT, AFNOR</p>
Contrôle des connaissances	Examen écrit
Cours	
Année	2015/2016

Cours	Débats Action Territoriale – DAT PPP – 20 H
Enseignants	A.P. Hellequin / S. Frère
Plan du cours	<p>OBJECTIF DU COURS :</p> <p>PLAN DU COURS :</p> <p>.</p>
Contrôle des connaissances	.
Bibliographie	.

UE3 PREPARATION AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Cours	Méthodologie de l'oral et dissertation (30 H)
Année	Master 2
Enseignants	<p>Séverine Frère : severine.frere@univ-littoral.fr</p> <p>Antoine Le Blanc : antoine.le-blanc@univ-littoral.fr</p> <p>Christophe Gibout : christophe.gibout@univ-littoral.fr</p> <p>Régis Ceglarski : regis.ceglarski@tud.fr</p>

Plan du cours	<p>Etre capable de se présenter à des concours de catégorie B ou A (bac et bac +3) de la fonction publique (Etat et/ou collectivités) : rédacteur territorial, concours du Ministère de l'Ecologie (par ex. secrétaire administratif des administrations de l'Etat (B) ou d'autres ministères (culture ...))</p> <p>Epreuves préparées</p> <ul style="list-style-type: none"> - pratique de la dissertation de la culture générale - analyse de dossier documentaire - rédaction d'une note de synthèse - préparation à l'épreuve orale du commentaire de texte
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	Oraux

Cours	Préparation aux concours de la FPT : droit public et institutions
Année	Master 2
Enseignants	Sylvie Delatte : sylvie.delatte@tud.fr
Plan du cours	<p>Le cours a pour objet d'initier les étudiants aux « institutions politiques et administratives françaises, dans le contexte européen », en ce qu'elles peuvent concerner les acteurs du développement territorial ; il s'agit donc de présenter l'organisation des pouvoirs publics français et de mettre en évidence, d'une part, les modes d'expression de ces pouvoirs (actes législatifs, administratifs, services publics ...) et, d'autre part, leurs relations, leur hiérarchie (hiérarchie des normes, contraintes pour l'acteur / utilisateur ...) et leur impact sur le citoyen / acteur local.</p> <p>A chaque stade de cette présentation, le croisement avec les problématiques de développement territorial sera mis en évidence.</p> <p>Compte tenu de la diversité d'origine des étudiants, il s'agit vraiment d'une initiation. Le cours s'organise autour de 2 entrées :</p> <p>Approfondissement des problématiques des collectivités territoriales : les services publics, la décentralisation et les acteurs locaux, l'intercommunalité, la gestion des ressources humaines, la démocratie participative.</p> <p>C'est dans cette seconde partie du cours que le croisement avec les problématiques du développement territorial est le plus significatif.</p> <p>Les TD s'organisent en 3 temps : exposé (20 mm), réactions / questions (20 mm), corrigé, en fait : l'essentiel sur le sujet en terme d'information et de problématique (20 mm)</p>

Bibliographie	<p>Ouvrage de base :</p> <p>M. DUBERGER <i>Institutions politiques et droit constitutionnel</i> PUF</p> <p>P. PACTET <i>Droit constitutionnel et institutions politiques</i> – MASSON</p> <p>F. DREYFUS I. F.D'ARCY <i>Institutions politiques et administratives de la France</i> ECONOMICA</p> <p>J.M. & J.B. AUBY <i>Institutions administratives</i> DALLOZ</p> <p>F. & Y. LUCHAIRE <i>Le droit de la décentralisation</i> – Thémis</p> <p>Revue et publications :</p> <p>Revue française de sciences politiques</p> <p>Actualité juridique droit administratif</p> <p>Revue de droit public</p> <p>Pouvoirs</p> <p>Revue française d'administration publique</p> <p>Documentation française : diverses publications, documents d'étude, regards sur l'actualité, problèmes politiques et sociaux</p> <p>Rapports au Sénat ou à l'Assemblée Nationale (journaux officiels)</p>
Contrôle des connaissances	Dossiers

U.E.4 : ENJEUX DES TERRITOIRES DURABLES

Cours	Gouvernance urbaine et participation
Année	Master 2
Enseignant	Anne Planté (Directrice de la Direction Démocratie Locale & Vie de Quartier, Ville de Dunkerque)
Plan du cours	<p>OBJECTIF DU COURS :</p> <p>Initiation à la construction d'une stratégie et d'une méthodologie de développement de dynamiques et de dispositifs de démocratie participative mettant en jeu différentes catégories d'acteurs (élus, habitants, techniciens), dans différents champs (urbain, social...). Approche mettant en lien théorie et pratique</p> <p>PLAN DU COURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du contexte d'intervention des professionnels : les missions de la direction Démocratie Locale & Vie de Quartier (Ville de Dunkerque) • Quelques repères théoriques permettant de poser la question du Politique et de l'exercice de la démocratie locale et participative ainsi que les enjeux d'aujourd'hui : espace public, démocratie participative et représentative, citoyenneté, évaluation à visée démocratique/raison gestionnaire, échelles de l'évaluation des dynamiques participatives... • En lien avec ces repères théoriques, des exemples concrets de stratégie de développement des dynamiques de démocratie locale et de participation des habitants : <ul style="list-style-type: none"> - Dunkerque : l'organisation territoriale de l'action publique et de la démocratie locale, ses évolutions - Les stratégies de développement et d'évolution des dynamiques de démocratie participative et leur mise en œuvre : quelques exemples.

Contrôle des connaissances	.Devoir sur table (2 à 3 heures).
Bibliographie	<p>. Ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARENDT, Hannah, <i>Qu'est-ce que la politique ?</i>, Paris, Seuil, 1995 - ARENDT, Hannah, <i>Les origines du totalitarisme</i>, Paris, Seuil, 1984 - BACQUE, Marie-Hélène, SINTOMER, Yves, <i>La démocratie participative, histoire et généalogie</i>, La découverte, Paris, 2011. - BLONDIAUX, Loïc, <i>Le nouvel esprit de la démocratie</i>, La république des idées, 2008 - DUMAS, Bernard, SEQUIER, Michel, <i>Construire des actions collectives</i>, Chronique sociale, Lyon, 1997 - GENRO, Tarso, DE SOUZA, Ubiratan, <i>Quand les habitants gèrent vraiment leur ville</i>, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 1998 - HABERMAS, J., <i>L'espace public</i>, Paris, Payot - ROMAN, Joël, <i>La démocratie des individus</i>, Paris, Calmann-Lévy, 1998 <p>• Articles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frédéric BLONDEL, « L'aggiornamento de l'évaluation dans le champ de l'action publique : entre raison gestionnaire et exigence démocratique », in <i>Nouvelle Revue de Psychosociologie</i>, La passion évaluative, automne 2009, n°8 - Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in <i>Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative</i>, sous la direction de Marie-Hélène BACQUE, Henry REY, Yves SYNTOMER, Edition de la Découverte, 2005 - Bernard CHAMPAGNE, « Les coopérations de territoire, un enjeu démocratique et une volonté d'organiser la fraternité », in <i>Nouvelle Revue de Psychosociologie</i>, 2011/2, n°12, pp 129-153. - DONZELOT, Jacques, EPSTEIN, Renaud, « Démocratie et Participation : l'exemple de la rénovation urbaine », <i>Esprit</i>, juillet 2006, pp. 5-34 - EPSTEIN, Renaud, « L'éphémère retour des villes – L'autonomie locale à l'épreuve des recompositions de l'Etat », <i>Esprit</i>, février 2008, pp. 136-149 - Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une Théorie de la délibération politique », <i>Le débat</i>, Gallimard, janvier 1998

Cours	Vulnérabilité et résilience des populations côtières
Année	Master 2
Enseignant	

Plan du cours	<p>OBJECTIF DU COURS :</p> <p>PLAN DU COURS :</p> <p>.</p>
Contrôle des connaissances	.
Bibliographie	.

Cours	Pollution et environnement urbain (20 h)
Année	Master 2 mutualisé avec le master Gestion de l'environnement
Enseignant	S. Frère : severine.frere@univ-littoral.fr
Plan du cours	<p>OBJECTIF DU COURS : Il s'agira de présenter la problématique de la qualité de l'air en montrant son évolution, sa dimension plus en plus multiscalaire, et en interaction avec différentes politiques publiques.</p> <p>PLAN DU COURS : Il s'agit d'aborder les questions liées à la qualité de l'air sous différents aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pollution atmosphérique, ses sources, ses effets - Les polluants et leur évolution - La surveillance et la mesure de la qualité de l'air - Les émissions de polluants en milieu urbain - Les perturbations atmosphériques (effet de serre, réchauffement climatique) - Les impacts et risques sanitaires - La prévention de la pollution atmosphérique : outils et instruments - Les différentes échelles d'intervention - Acteurs et gouvernance de la qualité de l'air

Contrôle des connaissances	Examen terminal
Bibliographie	Sera communiquée en cours

UE 5 : TERRITOIRES ET PROJETS

Cours	FINANCES PUBLIQUES – 15 h
Année	MASTER 2
Enseignants	Cédric Sockeel – cedric.sockeel@tud.fr
Plan du cours	<p>A partir des notions de base de l'économie publique envisagée au niveau local, notamment la fourniture de services collectifs (types, niveau, localisation), on examine les problèmes généraux qui se posent à l'institution en termes de moyens de financement. A partir de la question bien connue (Tiebout) du choix de résidence en fonction des services offerts et des systèmes d'imposition, on analyse les diverses possibilités de financer l'offre de services collectifs par les différents types de financement (impôts, emprunt, redevances et tarifs). Des différences importantes existent entre les pays industrialisés dans les choix de système faits dans la réalité, une partie de ces différences s'expliquant par les rapports existant entre les institutions locales et centrale.</p> <p>Ce cours est complété par un enseignement pratique assuré par un professionnel.</p> <p>Rappel d'éléments de base en Economie Publique.</p> <p>Différents modes de financements.</p> <p>Exemples de choix de systèmes : avantages comparés.</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • R. Prudhomme « Financing Urban Public Services », Handbook of Regional and Urban Economics, vol. 2, ch. 30, North-Holland, Amsterdam, 1987. • Cours de FINANCES LOCALES (approche juridique et administrative) de Raymond FERRETTI, Metz • http://www.lagazettedescommunes.com/concours/prepa/commun/pdfcours/Finances_locales.pdf • OCDE – “Fiscal Relations Across Government Levels” ECONOMICS DEPARTMENT WORKING PAPERS NO. 375, Isabelle Journard et Per Mathis Kongsrud (déc. 2003).
Contrôle des connaissances	Devoir sur table

Cours	MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE ET PAYSAGERE – 15 h
Année	MASTER 2
Enseignants	Annick TUAL annick.tual@tud.fr
Plan du cours	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre la méthode de conduite de projets urbains complexes et les dynamiques de la maîtrise d'ouvrage urbaine - appréhender le rapport maître d'ouvrage/concepteur - analyser des projets urbains à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'une agglomération - forger un esprit d'analyse, mobiliser ses connaissances, susciter l'échange et le débat, initier au métier d'urbaniste-généraliste-ensemblier <p><u>Contenu du cours :</u></p> <p>1 – la conduite du projet et l'élaboration de la politique urbaine 2 – l'invention du projet et le portage politique 3 – le passage à l'acte et le pilotage technique 4 – les relations partenariales et la réalisation du projet 5 – l'environnement du projet, marketing urbain et communication</p> <p>au travers de trois études de cas : de la phase amont à la mise en œuvre opérationnelle</p>
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • Echelles et temporalités des projets urbains, Yanis Tsiomis, ed PUCA Jean Michel Place • La mise en scène du projet urbain, Alan Avitabile, ed l'Harmattan Ville et stratégie • Un urbanisme des modes de vie, Ariella Masbouni et Alain Bourdin, collection Ville et aménagement, édition Le moniteur • Collection Projets urbains de la DGUHC sous la direction d'Ariella Masbouni
Contrôle des connaissances	Etude de cas

Cours	URBANISME OPERATIONNEL – 15 h
Année	MASTER 2 –
Enseignants	

Plan du cours	<p>Par « urbanisme opérationnel » on entend « opérations d'urbanisme », c'est-à-dire les occupations physiques du sol. Il convient de distinguer l'urbanisme opérationnel de l'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire de la règle d'urbanisme. Il y a naturellement une interdépendance entre l'urbanisme opérationnel et l'urbanisme réglementaire puisque les décisions d'urbanisme opérationnel vont être prises en fonction de la règle.</p> <p style="text-align: center;">PLAN DU COURS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction au Droit de l'urbanisme <ol style="list-style-type: none"> a) Evolution du Droit de l'urbanisme b) Sources du Droit de l'urbanisme c) Principes du Droit de l'urbanisme d) L'application du Droit des sols 2. L'urbanisme opérationnel <ol style="list-style-type: none"> a) L'observation foncière et immobilière b) La planification c) Les outils d'aménagement opérationnel d) Les outils de maîtrise foncière e) Les outils de mobilisation foncière f) Les outils fiscaux et financiers g) Les acteurs et structures politiques
Bibliographie	<p>Droit de l'urbanisme J.F. Davignon Lexis Nexis – Objectif Droit Droit de l'urbanisme E. Carpentier, P. Soler-Couteaux Dalloz – Hypercours Leçons de Droit de l'urbanisme H. Cloës Ellipses – Leçon de droit Droit de la construction R. Saint Alary, C. Saint Alary-Houin Dalloz- Mémentos, Etc.</p>
Contrôle des connaissances	<p>Contrôle écrit : étude de cas « cas pratique »</p>

SEMESTRE 4

UE 6 : ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cours	EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - 15 H
Année	MASTER 2
Enseignants	Christine DOBRONIAK : cdobroniak@portdedunkerque.fr

Plan du cours	<p>S'appuyant sur des cas pratiques, le cours abordera les principes et méthodes d'évaluation des politiques publiques au regard du développement durable, les acteurs concernés et la conduite du processus liés à cette démarche. L'objectif du cours est triple :</p> <p>Acquérir une connaissance théorique de l'évaluation des politiques publiques de ses pratiques, comprendre son utilité et son utilisation dans le domaine du développement durable, développer les compétences méthodologiques.</p> <p>Qu'est-ce qu'un indicateur de développement durable ? Quels sont les référentiels actuels ? Que penser des indicateurs synthétiques comme l'empreinte écologique, le bilan carbone ? Qu'est-ce qu'un indicateur de développement durable ? Quels sont les référentiels actuels ? Que penser des indicateurs synthétiques comme l'empreinte écologique, le bilan carbone ou encore l'Indice de Développement Humain ? Comment organiser et faire vivre un tableau de bord développement durable ? Quels outils, quelles méthodes utiliser ? Le cours apportera des éléments de réponse à ces différentes questions, en se basant notamment sur la présentation d'outils et d'expériences menées par différents acteurs publics.</p> <p>Après un rappel sur la notion de développement durable en tant que tentative de « réconciliation » entre des exigences de protection de l'environnement et de développement socio-économique, une première partie sera consacrée aux indicateurs synthétiques (IDH, PIB, BIP40, Empreinte écologique, Bilan carbone, etc.), une seconde aux indicateurs non agrégés (organisés en tableau de bord) et enfin la dernière abordera les « grilles de questionnement » qui permettent de s'interroger sur la soutenabilité des projets.</p> <p>Car, pour s'interroger sur les impacts sociaux et écologiques de leurs actions à moyen et long terme, les acteurs publics ont développé une panoplie d'outils d'évaluation depuis une vingtaine d'années.</p> <p>L'évaluation apparaît aujourd'hui indispensable de trois points de vue: (i) rendre compte vis-à-vis du citoyen du résultat des actions entreprises, (ii) constituer un précieux outil d'aide à la décision, prenant alors la forme d'évaluation ex-ante, (iii) juger de la pertinence et de l'efficacité d'une politique mise en œuvre, en tant qu'évaluation ex-post. Elle permet donc de tirer des enseignements des politiques ou actions passées et contribuer à l'amélioration des politiques ou actions futures.</p> <p>L'inventaire et la typologie des outils d'évaluations mettent en évidence que, la plupart du temps, ils ont comme objectif principal de rendre opérationnel et « concret » le concept de développement durable. A ce titre, ils semblent parfaitement illustrer la capacité de l'évaluation à permettre une bonne appropriation du concept. Par ailleurs, ils ont l'avantage de fournir des informations très précises sur la vision que les acteurs publics se font du développement durable et donc sur la manière dont ils traduisent effectivement en actes ce concept.</p>
---------------	---

Bibliographie	<p>Webographie :</p> <p>Sur l’empreinte écologique Boutaud A., Gondran N. - L’empreinte écologique, Collection Repères, Editions La Découverte, 2009. La Revue Durable - Mini-dossiers dans les numéros 28 (février-mars-avril 2008) et 29 (mai-juin 2008). http://www.larevuedurable.com/</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site du Global Footprint Network : possibilité de télécharger les résultats de l’empreinte écologique des nations ainsi que de nombreux éléments de méthode. http://www.footprintnetwork.org/fr/ ▪ Le site du WWF : possibilité de télécharger le rapport Planète Vivante et de calculer son empreinte. http://www.wwf.fr/s_informer/calculer_votre_empreinte_ecologique <p>Sur le Bilan carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site de l’ADEME : nombreuses informations sur le bilan carbone et sa méthode. http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=15729&m=3&catid=15730 ▪ Le site bilan carbone personnel propose un calculateur individuel de bilan carbone très détaillé. http://www.bilancarbonepersonnel.org/ <p>Sur les indicateurs de développement humain du PNUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site du PNUD : possibilité de télécharger les rapports annuels sur le développement humain dans lesquels les sources et les méthodes de calcul des indices du PNUD sont exposées. http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2009/ ▪ Le site du Conseil régional Nord – Pas de Calais : téléchargement du rapport sur la régionalisation des indicateurs du PNUD (IDH, IPH et indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique). http://www.nordpasdecalais.fr/dd/indicateurs/idh.asp ▪ Le site de l’IAURIF : téléchargement du rapport sur la régionalisation des indicateurs du PNUD en Île-de-France. http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/tableau-dindicateurs-du-developpement-durable-en-ile-d.html <p>Sur les tableaux de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site du ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de la mer : téléchargement du tableau de bord retenu pour faciliter le suivi de la SNDD. http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-indicateurs-de-la-strategie.html ▪ Le site du ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de la mer : téléchargement du référentiel pour l’évaluation des agendas 21 locaux. http://www.developpement-durable.gouv.fr/Referentiel-pour-l-evaluation-des.html
Contrôle des connaissances	Un devoir sur table de 2h30 en fin de session de cours

Cours	Politiques publiques et processus décisionnels
Année	Master 2

Enseignant	C. GIBOUT : christophe.gibout@univ-littoral.fr A.P. HELLEQUIN : aph@univ-littoral.fr Iratxe Calvo-Mendieta : i.calvo@univ-littoral.fr Séverine Frère Hervé Flanquart Delphine Acloque
Plan du cours	OBJECTIF DU COURS : PLAN DU COURS : .
Contrôle des connaissances	.
Bibliographie	.

UE 7 : ENJEUX TERRITORIAUX

Cours	ESPACES URBANO-PORTUAIRES ET PATRIMOINE : 15 H
Année	MASTER 2
Enseignant	Anne-Peggy HELLEQUIN : aph@univ-littoral.fr
Plan du cours	<p>Le cours a pour objectif de s'intéresser à la place et au rôle du patrimoine dans les projets de territoire et plus particulièrement dans les villes. Il s'agit de montrer comment le rapport au passé est construit par les sociétés à travers la conservation, la préservation du patrimoine urbain ou la régénération urbaine.</p> <ol style="list-style-type: none">1. De la ville-port aux espaces urbano-portuaires2. L'émergence du patrimoine et de sa préservation3. Les espaces urbano-portuaires et rapports aux temps4. L'exemple du patrimoine maritime5. La requalification des friches portuaires et les projets urbains6. Patrimoine, loisirs et tourisme
Bibliographie	Distribuée en cours
Contrôle des connaissances	Examen

Cours	ESPACES ET SERVICES PUBLICS
Année	MASTER 2
Enseignants	Christophe Gibout : christophe.gibout@univ-littoral.fr
Plan du cours	
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	

Cours	ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – 15 H
Année	MASTER 2
Enseignants	Michel Carrard – michel.carrard@ensi-bourges.fr
Plan du cours	La fiche sera remise lors du premier cours
Bibliographie	<p>BENKO G., « Les théories du développement local », in CABIN P. (dir.), <i>L'économie repensée</i>, Paris, Editions Sciences Humaines, 2000, p. 197-208.</p> <p>BENKO G. et LIPIETZ A. (dir.), <i>Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique</i>, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 1992.</p> <p>BRUXELLE Y., FELTZ P., LAPOSTOLLE V., Associations et entreprises. Regards croisés sur le partenariat. Une recherche-action menée dans le contexte de l'éducation à l'environnement, Montpellier, Réseau Ecole et Nature, 2009.</p> <p>CAMAGNI R., « Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser », <i>Territoires 2030</i>, n°1, 2005, p. 11-15.</p> <p>CARROUE L., <i>Mondialisation et territoire. Le regard d'un géographe</i>, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, Séminaires du C3ED, Axe Mondialisation, Institutions, Développement durable (MIDD), 2005 (http://kerbabel.c3ed.uvsq.fr/Documents/TSEM-FIC-MGDD-C3ED-20060103-00001.pdf).</p> <p>DAVEZIES L., <i>La République et ses territoires, la circulation invisible des ressources</i>, Paris, Le Seuil, La République des idées, 2008.</p> <p>DIACT, <i>Dynamiques et développement durable des territoires</i>, Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation française, 2008.</p> <p>GOUX-BAUDINET F., <i>Quand les territoires pensent leurs futurs</i>, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001.</p> <p>JACQUET N. et DARMON D., <i>Les pôles de compétitivité. Le modèle français</i>, Paris, La Documentation française, 2005.</p> <p>KRUGMAN P., « Competitiveness: a dangerous obsession », <i>Foreign Affairs</i>, vol. 21, n° 73, 1994.</p> <p>MERENNE-SCHOUMAKER B., <i>La localisation des industries. Enjeux et dynamiques</i>, Rennes, PUR, Coll. Didact Géographie, 2^e éd., 2008.</p> <p>PECQUEUR B., <i>Le développement global</i>, Paris, Alternatives économiques et Syros, 2^e éd., 2000.</p> <p>PORTER M., <i>The competitive advantage of nations</i>, New York, Free Press, 1990.</p> <p>VELTZ P., <i>Le développement local face à la mondialisation</i>, 2000 (http://www.veltz.fr/pierre_veltz/articles/pierre_veltz_article_developpement_local_face_mondialisation.html).</p> <p>VELTZ P., <i>Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel</i>, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 2005.</p> <p>VELTZ P., « Les territoires au risque de la mondialisation », <i>Cafés géographiques</i>, 2007 (http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1146&var_recherche=mondialisation)</p>
Contrôle des connaissances	Examen, un dossier peut-être demandé.

U.E. 10 ATELIER

Cours	ATELIER – 25 H
Année	MASTER 2
Enseignants	Alexandre SOLER : Carolin RUFIN-SOLER Mylène RUZ
Plan du cours	
Bibliographie	–
Contrôle des connaissances	

U.E. 9 : OPTION (4 sur 6)

Cours	Habitat et ville durable (20 H)
Année	M2
Enseignant	Jérôme Boissonade : jerome.boissonade@univ-littoral.fr

Plan du cours	<p>OBJECTIF DU COURS : Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production économique, technique et politique de l’habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les pratiques habitantes et citoyennes.</p> <p>PLAN DU COURS : Le développement durable est régulièrement décliné en termes de ville durable et, dans une moindre mesure, d’habitat durable. Ces termes servent avant tout à faire “travailler” ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu’il s’agisse d’un écoquartier ou d’une maison durable, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d’acteurs limités. Pourtant, “l’effet rebond” montre que même sur de tels objets les anticipations peuvent relever du château de cartes. La ville et l’habitat durables rencontrent en effet des problèmes, de leur “production” à leur “consommation” en passant par les politiques publiques qui sont susceptibles d’assurer leur développement. Ces problèmes ont favorisé les critiques leur sont faites. Que peut-on construire à partir de ces critiques ?</p> <p>Genèse de la durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers le développement durable - Vers l’architecture durable - Vers l’urbanisme durable <p>Politiques de la durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance - Participation - Acceptabilité sociale <p>Production de l’habitat et de la ville durables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs - Echelles - Projets <p>Habiter durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèles - Normes - Pratiques <p>Critiques de la durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les appuis de la critique - Les courants de la critique - Les formes de la critique
Contrôle des connaissances	Dossier critique
Bibliographie	<p>Boissonade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », <i>Espaces et sociétés</i>, n°147, déc. 2011, p. 57-75</p> <p>Brisepierre G., <i>Analyse sociologique de la consommation d’énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires</i> (http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/analyse-sociologique-residentiel-tertiaire-2013.pdf)</p> <p>Criticat, Dossier ville durable, Numéro 11, 2013.</p> <p>Debarre A., Steinmetz H., « L’invention de l’autopromotion à Strasbourg », <i>Métropolitiques</i>, 06/02/2012 (http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html)</p> <p>Neuwels J., « Construction durable : expertise et contre-expertise d’architectes », <i>Vertigo</i>, Volume 13 Numéro 2, septembre 2013.</p> <p>Renauld V., « L’habitat écologique à l’épreuve de son public », <i>EspacesTemps.net, Travaux</i>, 25/03/2013 (http://www.espacestemp.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/)</p> <p>Robert I., « La diffusion du concept de développement durable au sein des familles : une étude exploratoire », <i>Recherches familiales</i>, 2006/1 N°3, p. 149-164.</p>

	<p>Subrémon H., « Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement », <i>Métropolitiques</i>, le 07/11/2012 (http://www.metropolitiques.eu/Pour-une-intelligence-energetique.html)</p> <p>Villalba B., <i>Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions</i> ; Lille, Septentrion, 2009.</p> <p>Villalba B., « développement durable et mobilisations collectives », in Zuideau B., <i>Développement durable et territoire</i>, 2010, p.433-444.</p> <p>Zélem M-C., <i>Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique</i>, L'Harmattan, 2010.</p>
--	--

Cours	POLITIQUE DU LOGEMENT (20 H)
Année	Master 2
Enseignant	<p>Savoir appréhender les différents segments du marché du logement locatif, accession. Connaître les règles du financement du logement social et privé. Savoir analyser les données statistiques concernant le logement, au travers de cas concrets. Identifier les acteurs du logement sur un territoire et leur mode d'intervention sur l'habitat.</p> <p>Thèmes abordés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques du logement en France (dont historique). • Les politiques actuelles en faveur du logement, présentation des derniers textes de loi et leurs impacts. • Le financement du logement social, historique du logement social en France, la programmation du logement social et l'équilibre d'une opération de logement HLM. • Présentation du programme de rénovation urbaine. • Le financement de la réhabilitation du parc privé et la lutte contre l'habitat indigne (au travers des cas concrets), les aides de l'état pour l'accession et l'accession sociale. • La politique française en faveur du logement des personnes défavorisées, présentation du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées et des effets de la loi DALO concernant le droit au logement opposable au logement.

Plan du cours	<p>Les marchés locaux du logement : Jean Claude Driant</p> <p>Le logement social en France de la cité ouvrière au grand ensemble : Butler Remy, Noisette, Patrice</p> <p>Logement et habitat : l'état des savoirs : Bonvalet Catherine, Brun Segaud Marion</p> <p>Le logement en France : l'histoire d'une marchandise impossible Topalov Christian</p>
Contrôle des connaissances	Etude de cas sur table, ou traitement d'un sujet sur le logement et présentation en classe
Bibliographie	.

Cours	TERRITOIRES ET RISQUES INDUSTRIELS – 20 H
Année	MASTER 2 mutualisé avec Master 2 Gestion de l'environnement
Enseignants	<p>Coralie PINEAU : cpineau@nordnet.fr</p> <p>Frédéric MODRZEWSKI : frederic.modrzewski@industrie.gouv.fr</p>

Plan du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques industriels majeurs et information sur les outils de concertation en environnement industriel sur la Côte d'Opale Flandre. • Connaître les acteurs dans le domaine des Installations Classées. • Comprendre les enjeux de territoire et environnementaux pour la « cohabitation » du monde industriel, des populations, de la biodiversité, ... <p><u>CONTENU DU COURS :</u></p> <p>Visite commentée de la zone industrielo-portuaire de Dunkerque</p> <p>Cours général sur la gestion des risques industriels en France et sur les outils de la concertation.</p> <p>Présentation des acteurs et de la DREAL au regard des missions de protection de l'environnement</p> <p>Réglementation relatives aux installations classées (risques sanitaires et technologiques)</p>
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	<p>Jeu de rôles</p> <p>Devoir sur table (2 h) concernant l'intervention de Frédéric Modrzewski</p>

Cours	RISQUES LITTORAUX – 20 H
Année	2015/2016
Enseignant	<p>Vincent HERBERT : vh littoral@orange.fr</p> <p>M. Leprêtre</p> <p>C. RUFIN : rufin@univ-littoral.fr</p>

Plan du cours	OBJECTIF DU COURS : PLAN DU COURS : .
Contrôle des connaissances	.
Bibliographie	.

Cours	PLANS DE GESTION DU LITTORAL (20 H)
Année	2015/2016
Enseignant	Vincent HERBERT : vh littoral@orange.fr Caroline RUFIN : rufin@univ-littoral.fr Mylène RUZ : ruz@univ-littoral.fr
Plan du cours	OBJECTIF DU COURS : PLAN DU COURS : .

Contrôle des connaissances	.
Bibliographie	.

Cours	GESTION PORTUAIRE – 20 H
Année	MASTER 2
Enseignants	François Lambert <flambert@portdedunkerque.fr>
Plan du cours	<p>L'objectif du cours est de constituer un bagage de connaissances générales sur les ports, leurs missions, leur fonctionnement, leur aménagement physique et spatial.</p> <p>Sont notamment abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le statut des ports français Les missions des ports, leur gouvernance L'environnement réglementaire applicable aux ports Les métiers portuaires, le rôle des différents intervenants dans la vie d'un port L'aménagement physique des ports Notions de coût et de construction d'ouvrages et d'équipements portuaires Aménager l'espace portuaire Urbanisme, environnement, biodiversité, et activité portuaire : le besoin d'outils de développement durable dans les ports.
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	Devoir sur table

6. Le stage OU mémoire de recherche et le mémoire

Le but du mémoire de deuxième année est de permettre à chaque étudiant de mettre en rapport l'enseignement théorique avec la pratique professionnelle du développement des territoires.

Le stage ou mémoire de recherche de seconde année de master a une durée de cinq à six mois. Il a lieu au sein d'une organisation professionnelle et fait l'objet d'une convention visée par l'Université et par cette organisation.

Les objectifs du stage sont les suivants :

1. Travailler sur un type d'organisation ou d'entreprise et découvrir son fonctionnement ;
2. Observer cette institution au niveau organisationnel ;
3. Mettre en œuvre des techniques d'analyse étudiées durant la formation universitaire permettant de répondre à la problématique traitée dans l'organisme d'accueil ;
4. Etre l'occasion de rédiger un mémoire dont le sujet est lié aux missions de la structure d'accueil et, à ce niveau, s'exercer à définir un diagnostic et des préconisations ;

Le contenu du mémoire (de 50 à 100 pages, hors annexes):

1. Une partie brève descriptive présentant l'organisation (2-3 pages)

Objet social, bref historique, évolution et perspectives de développement, organisation interne de l'organisme, organigramme, nombre d'employés, données commerciales, chiffre d'affaire, situation de l'entreprise par rapport à l'environnement, ses particularités...

2. Une partie présentant le sujet du mémoire, la problématique, méthodologie, les résultats et les préconisations.

Objet du stage, présentation et définition du champ de l'étude, diagnostic, recherches théoriques sur cette problématique, méthodes mises en œuvre et proposition de solutions, préconisations.

Cette partie ne doit pas être un simple récit de la situation de stage. Il s'agit bien d'approfondir une thématique, un sujet, et d'en faire une analyse.

3. Bibliographie

Présentation: auteur, année, titre, éditeur, nombre de pages (cf. plus loin)

4. Annexes

Présentation des documents sur l'entreprise, autres sources documentaires ou de comparaison, tableaux de donnée chiffrées, questionnaires, guides d'entretiens...

5. Des fiches résumées du mémoire d'une demi-page en français et en anglais. Celles-ci doivent envoyées au secrétariat de la formation avant la soutenance.

Présentation du mémoire

- Page de couverture sont portées les mentions :

Université du Littoral – Côte d'Opale + Logo
Master 2 Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral
Année universitaire : « 2015 – 2016 »
« Titre du mémoire »
« Nom de l'étudiant »

Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »

Maître de stage : « Nom du maître de stage »

Sous la direction de : « Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

- Remerciements (éventuellement)
- Table des matières
- Le rapport
- Bibliographie
- Annexe
- Quatrième page de couverture : le résumé du rapport en quinze lignes serrées et la mention de cinq mots clés permettant de classer le rapport dans une documentation, en français puis en anglais

Les références dans le mémoire :

Les citations doivent être mises entre guillemets, en italique et bien sûr référencées.

Pour la référence, deux solutions sont possibles :

- a) L'étudiant fait un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p. 71. Si le même ouvrage est cité plusieurs fois, il ne re-noter pas le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, il se contentera d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid*, p. 94. Attention, néanmoins de faire référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.
- b) Après avoir refermé les guillemets de la citation, il faut ouvrir une parenthèse et indiquer simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Lahire, 2004, p. 71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la parenthèse, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p. 71).

Impossible d'afficher l'image. Votre ordinateur manque peut-être de mémoire pour ouvrir l'image ou l'image est endommagée. Redimensionnez l'ordinateur, passez souvent à nouveau le ferret. Si le x rouge est toujours affiché, vous devez peut-être supprimer l'image avant de la réinsérer.

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention **d'un diplôme de niveau bac + 5**.

Les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents présentés dans le mémoire devront tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en

annexes et peuvent faire l'objet de renvoi à l'intérieur du texte / Par exemple : (cf. annexe n° x, page y).

La bibliographie

La bibliographie, située à la fin du mémoire (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu. Par exemple : MENGER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane, et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés. Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914 « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) et Internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

De plus, les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matières d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée...

Les annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans le mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que s'il veut en savoir plus il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est a priori qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

Le choix du tuteur universitaire

Le nom du tuteur universitaire est proposé par les étudiants et doit être validé par les responsables de formation. Il revient aux étudiants de contacter le tuteur qui est le plus pertinent sur la thématique de leur stage (voir paragraphe 8). Ce contact doit se faire le plus rapidement possible car les enseignants encadrent un nombre limité d'étudiants et bien avant le début du stage.

Calendrier à suivre rigoureusement par l'étudiant

Avant le 30 mars 2015	Choix d'un tuteur universitaire qui doit être validé par le conseil pédagogique du master
30 mars	Début du stage ou mémoire de recherche
Mi-avril	Contact de l'enseignant responsable du stage
Courant mai	Second contact avec l'enseignant

15 jours impératifs avant la date de la soutenance	Remise du rapport de stage au secrétariat de la formation en trois exemplaires et un en format numérique
Début septembre ou début octobre	Soutenance du mémoire en présence des tuteurs professionnels et universitaires

Déroulement du stage :

1. Les relations avec l'enseignant

- Après une quinzaine de jours de stage ou mémoire de recherche, l'étudiant doit prendre contact avec l'enseignant responsable du suivi pour accord définitif sur la définition du sujet du mémoire.
- L'étudiant fournit quelques jours auparavant un état écrit de la situation de son mémoire (une page dactylographiée) dont il garde une copie indiquant :
 - l'intitulé du mémoire
 - le nom de l'enseignant
 - le nom du maître de stage et de la structure
 - la problématique générale de l'étude
 - la méthodologie proposée
- Courant mai, l'étudiant prend contact une deuxième fois avec l'enseignant : l'étudiant présente un premier plan détaillé du mémoire et la recherche bibliographique.
- Fin août ou mi-septembre : remise du mémoire dactylographié en quatre exemplaires, au secrétariat de la formation (un exemplaire pour chaque membre du jury, et remise d'un mémoire au tuteur professionnel et un exemplaire au format numérique pour les archives).

Rappel important: il est de l'initiative propre de l'étudiant de prendre contact avec l'enseignant (obtenir ses coordonnées, savoir où le joindre).

2. Les relations avec le maître de stage

- Le maître de stage propose ou définit avec l'étudiant l'objet du stage ;
- L'étudiant doit lui rendre compte de l'état d'avancement de son travail et des méthodes qu'il compte utiliser pour le réaliser ;
- Il est conseillé d'organiser un rencontre entre l'enseignant et le maître de stage ;
- Le maître de stage est membre de droit du jury de soutenance.

3. Soutenance du mémoire et évaluation

- La soutenance dure une heure. Elle s'organise en quatre temps : l'étudiant présente pendant quinze minutes ses travaux, le jury dispose de quinze minutes pour des remarques et questions, l'étudiant y répond pendant quinze minutes. A l'issue de ces réponses, le jury se réunit et dispose de quinze minutes pour délibérer et attribuer une note au travail de l'étudiant.
- La soutenance est publique, elle est effectuée en présence du professeur ayant suivi l'étudiant, le maître de stage de l'entreprise (autant que possible) ou son représentant, ainsi qu'un autre enseignant ou un professionnel.
- La présentation orale de l'étudiant ne doit pas être un résumé du mémoire mais doit chercher à mettre en valeur les éléments essentiels (pertinence du sujet et de la problématique, principaux résultats, difficultés théoriques rencontrées pour traiter le sujet, etc.) ainsi éventuellement que des données dont les membres du jury ne peuvent disposer par la seule lecture du mémoire (contexte du stage, documents confidentiels, etc.).
- La notation porte sur le mémoire écrit, la soutenance orale et l'appréciation du maître de stage.

Les critères d'évaluation

L'appréciation du maître de stage (comportement dans la structure, autonomie...)

Le mémoire écrit :

Définition du sujet et de la problématique

Articulation théorie / pratique (recherche documentaire et bibliographie)

Méthodologie, plan

Réponse aux objectifs fixés

Proposition de solutions

Clarté et qualité de l'écriture

Qualité de la présentation et de l'illustration

La soutenance orale :

Contenu de l'exposé, plan, synthèse résultats

Qualité du support

Clarté de l'expression, aisance

Respect du temps

Remarque:

Le mémoire n'est pas un récit du stage mais s'appuie sur le champ de la mission occupée durant le stage. Le cas échéant, et à la demande expresse de la structure d'accueil, le mémoire du stage peut être astreint à la confidentialité pour une période déterminée. De même, durant la soutenance, les étudiants peuvent présenter des documents jugés confidentiels par l'entreprise - ceux-ci ne sont alors pas intégrés au mémoire tel qu'il est remis au secrétariat. Cette démarche doit cependant rester exceptionnelle. Tout mémoire ne contenant pas les éléments requis par l'exercice tel que décrit plus haut sera jugé comme incomplet et noté en conséquence.

Durant toute la période de stage, l'étudiant doit être sensible au fait qu'il représente la formation auprès des structures d'accueil.

7. Liste des enseignants qualifiés pour diriger le mémoire :

BOISSONADE Jérôme, MCF Sociologie - ULCO Dunkerque

Sociologie, jeunesse, architecture, territoire, réseaux, centralités, espace public, projet, développement durable, démocratie participative.

CALVO-MENDIETA Iratxe- MCF Economie – ULCO Dunkerque

Economie de l'environnement, développement durable, gestion de l'eau, pollution atmosphérique, environnement et monde associatif

CARRARD Michel – MCF Gestion –

Entreprises et territoires

COHEN Olivier – MCF Géographie – ULCO Dunkerque

DUHAMEL Sabine – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

La géographie des populations : analyse de la structure (sexe, âge, CSP...), des comportements (fécondité, mortalité) et de la dynamique démographique (migrations et mobilités). Analyses dans le temps (évolution des comportements) et dans l'espace (disparités spatiales des comportements). Les espaces frontaliers.

FLANQUART Hervé – MCF Sociologie - ULCO Dunkerque

Perception des risques, croyances, valeurs Perception des risques technologiques, sociaux et naturels Les croyances utopiques Les croyances religieuses et valeurs morales

FRERE Séverine – MCF Sciences Politiques et Aménagement – ULCO Dunkerque

Concertation, processus décisionnel, perception du risque environnemental, conflits d'usage, gestion de la qualité de l'air, politiques de transport et mobilité.

GIBOUT Christophe – PU Sociologie Directeur de la MRSH – ULCO Dunkerque

Sociologie de l'espace public, urbaine, sociologie des pratiques de loisirs et de culture – sociologie des sports et sociologie de l'environnement

HELLEQUIN Anne-Peggy – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Politiques urbaines, renouvellement urbain, patrimoine, tourisme urbain, villes portuaires, friches portuaires, centre ville, image des villes, projet urbain.

HERBERT Vincent – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Activités du littoral et leurs aménagements, géographie sociale et gestion du littoral, risque maritime et vulnérabilité côtière.

LE BLANC Antoine – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Risques naturels, urbains, industriels – patrimoine naturel, culturel, urbain – aménagement du territoire – Politiques urbaines – Europe, méditerranée, Italie.

JOAN Jean-Marc – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Géographie et Economie portuaire – Transports passagers et marchandises (tous modes confondus) et logistique – Relations entre transports et aménagement développement des territoires

RUFIN-SOLER Caroline –MCF Géographie – ULCO Dunkerque

Littoral, vulnérabilité, tourisme, gestion du littoral.

RUZ Mylène – PU Géographie – ULCO Dunkerque

Littoral, risques,

VALCKE Simone – Professeur agrégé (PRAG) Economie – ULCO Dunkerque et Boulogne –

Economie urbaine : analyse des projets urbains, acteurs et réseaux – analyse des discours sur la ville Projets urbains, économie régionale, économie de l'environnement

8. Exemples de stages effectués par les étudiants

2014/2015

- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – La réduction de la vulnérabilité de la Communauté Urbaine de Dunkerque vis-à-vis des risques majeurs
- *Mairie de Grande Synthe* – Biodiversité urbaine
- *Ville de Dunkerque* – Les quartiers ANRU de Dunkerque (Ile Jeanty, Banc Vert, Jeu de Mail) : une gestion foncière à prendre en compte, pour une bonne gestion urbaine de proximité
- *CEREMA* – Evaluation de l'impact de la patrimonialisation sur les quartiers issus de la Reconstruction ; Dunkerque, Le Hare, Brest et Saint Nazaire
- *Mairie de Hazebrouk* – Quels enjeux et leviers stratégiques pour un développement commercial optimal ? Territoire d'étude : ville de Hazebrouk
- *Mairie de Longuenesse* – La mutation de la bibliothèque comme support d'attractivité et de valorisation culturelle de la Ville de Longuenesse
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Stationnement des vélos dans l'habitat collectif. Etat des lieux et préconisations
- *Grand Angle initiative de recherche* - L'articulation des enjeux locaux et globaux, économiques et environnementaux dans les territoires portuaires. L'exemple des Grands Ports Maritimes de Dunkerque, Le Havre et Marseille-Fos
- *Syndicat Mixte de la Baie de Somme* – vers une nouvelle façade économique du littoral Picard

2013/2014

- *Qualimmed* – Mise en place d'un programme de développement durable sur le littoral de Djibouti
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Réactualisation du tracé des vélos route voie verte du littoral
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Habitat participatif : quelles possibilités de mise en œuvre la Communauté Urbaine de Dunkerque
- *LAMETA* – Etude coût avantage du recul dans le cadre de l'adaptation à la montée du niveau de la mer
- *CEREMA* – Méthodes d'évaluation socio-économique des plates-formes multimodales et de logistiques
- *CEREMA* – Comprendre s'il existe un lien entre le choix d'habiter près d'une gare et l'usage du train, autour des gares périurbaines
- *Sous Préfecture de Calais* – Dans le cadre du projet d'implantation d'un parc à Thème « Spyland » au sein de l'agglomération calaisienne, réalisation d'un bilan préalable d'implantation en termes d'aménagement du territoire et du développement durable.
- *Mairie d'Hazebrouck* – Accompagner l'amélioration du cadre de vie de la ville d'Hazebrouck dans le cadre du projet « Pôle Gare »
- *Centre de ressources d'observation de la cohésion sociale* – Organisation des assises de la politique de la ville. Appréhender de manière opérationnelle la mise en place d'une politique publique sur le territoire de Mayotte et de sa réforme.
- *Communauté du Pays d'Aix en Provence* – Approfondissement du plan d'actions du volet « adaptation » du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et évaluation.
- *GIP Littoral Aquitain* – Elaboration et rédaction d'une analyse comparative du littoral aquitain par rapport à d'autres espaces littoraux dans le cadre d'une étude prospective « Etude sur l'organisation de l'espace ».
- *Communauté de Communes des Hauts de Flandre* – Permettre de travailler sur l'organisation concrète d'une festivité de grande ampleur, cerner le fonctionnement du tourisme sur le secteur
- *Laboratoire LET6-CAEN* – Projet d'actualisation du catalogue sédimentologique des côtes françaises. Rédaction de deux fascicules concernant les côtes de la Manche de la Baie de Somme à la pointe de la Hague

2012 / 2013

- *Ministère de l'habitat, aménagement et de l'environnement* – Vers une gestion adaptée de la zone côtière à Djibouti : un véritable enjeu du développement socio-économique
- *Ville de Dunkerque* – La participation des habitants dans les éco-quartiers et plus particulièrement dans le quartier du Grand Large.
- *Commune de Val-de-Travers* – Elaboration d'un projet Agenda 21 pour la commune de Val-de-Travers
- *ECOPAL* – Identifier les résultats et modalités de réalisation afin de proposer et de développer l'écologie industrielle auprès du réseau Ecopal
- *Commune d'Avenches* – Etat des lieux du Développement Durable
- *D.D.T.M. Du Pas-de-Calais* – Elaboration de la stratégie départementale de gestion d D.P.M. – Rédaction d'un diagnostic et à la détermination d'enjeux spatialisés et au final aux orientations stratégiques qui seront validées par le préfet
- *V.I.C.N.* – Proposition d'une délimitation du Pas-de-Calais en fonction des indicateurs qui auront été retenus
- *S.P.A.D.* – Comment conjuguer environnement et aménagement : l'exemple de la ZAC de l'Ecopark du Banc Vert Dunkerque
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Accession à la propriété et investissement locatif : analyse du marché immobilier neuf dans l'agglomération.
- *Conseil Général du Pas-de-Calais* : Réalisation d'un « portrait de territoire », étude diagnostic du territoire du Calaisis, analyse stratégique et propositions
- *DREAL* – Dans le cadre d'un groupe de travail sur la prospective du secteur touristique, une réflexion est menée sur l'hôtellerie de plein air afin de faciliter la mise en place d'une politique concertée sur le littoral du Languedoc via une charte.
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Travailler en partenariat avec el service du développement économique afin de créer un document cartographique représentant les différentes ZAC gérées par la CUD.

2011 / 2012

- *Communauté urbaine de Dunkerque* - L'importance de la maîtrise d'usage et de la question de l'accessibilité dans l'élaboration d'un projet urbain : Comment rendre tous les équipements et les services publics universels et accessibles ?
- *Laboratoire TVES* - Comprendre les déterminants sociaux des choix résidentiels dans l'arrière pays dunkerquois dans le cadre du projet TOUCH
- *Boulogne développement* - Étude patrimoine du PLU intercommunal la Communauté d'Agglomération de Boulonnais et Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Condette
- *Mairie de Calais* - L'aménagement d'écoquartier : catalyseur du renouvellement d'un territoire. Exemple de l'écoquartier Descartes-Blériot de Calais
- *Destination Bristol* - La gestion de Centre-ville au Royaume Uni : un long processus de développement local
- *Communauté urbaine de Dunkerque* - Le "Grand Large" à Dunkerque, un écoquartier ?
- *Commune de Val de Travers (Suisse)* - Diagnostic territorial : dynamique urbaine du village de Couvet (Canton de Neuchâtel- Suisse)
- *Société Immobilière Djibouti* - Adapter la politique de l'aménagement face à l'urbanisation non maîtrisée de la ville de Djibouti : dans quelle mesure et comment les différences de statuts de propriétaire influencent-elles les formes des habitations précaires des quartiers populaires ?
- *Mairie de Calais* - Étude sur le marché des logements seniors à Calais : L'offre est-elle adaptée à la demande ?
- *Ville de Dunkerque* - Complexe sportif de la Licorne : le choix de la Multi-activité pour répondre à la diversité des pratiques sportives
- *Mairie de Grande Synthe* - La valorisation d'une ville par le développement durable. Comment faire des habitants de la ville de Grande Synthe des acteurs du développement du territoire ? L'exemple de l'agriculture biologique
- *ADRINORD* - Qualité de l'eau et eutrophisation : mise en place d'une base de données

- *Ville de Dunkerque* - Quels sont la place et le rôle du stationnement dans la chaîne des déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ? Le cas de la Ville de Dunkerque
- *Grand Port Maritime de Dunkerque* - Expérimentation d'une nouvelle signalisation numérique directionnelle : L'évaluation en cours d'un projet-pilote sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque
- *Ville de Dunkerque* - Le Plan de Déplacements Mairie : 5 ans après sa création, quels sont les dispositifs à améliorer et comment les mettre en place afin de les adapter au mieux aux besoins des agents ?

2010 / 2011

- *V2R Ingénierie et Environnement* – Établissement d'un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales de la Communauté de Communes des Mers et Terres d'Opale et analyse des points intéressants
- *Institution Interdépartementale des Wateringues* – Analyse du fonctionnement hydraulique dans le secteur du canal des Moères, de Furnes et de la base de Colme
- *Association Nord Nature Bavaisis* – Réalisation de faisabilité sur la mise en place d'une compétence « accompagnement des acteurs locaux à la réduction de leur vulnérabilité aux risques majeurs
- *Laboratoire TVES* – Élaboration du PPRT multisites de Dunkerque : analyse longitudinale du processus de concertation aux travers des réunions du CLIC et SPPPI-COF
- *Syndicat Mixte EDEN 62* – Étude d'un nouveau schéma d'accueil sur la Réserve Naturelle de la Baie de Canche
- *Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres* – Observation des impacts environnementaux des activités de sports et loisirs de nature et des propositions d'itinéraires dynamiques de tourisme de mémoire sur le territoire des Dunes de Flandres
- *Mairie de TETEGHEM* – Les dispositifs en faveur de la jeunesse : l'exemple du contrat enfance jeunesse de Tétéghem
- *APPELS (Agence pour une éducation pour le Sport)* – Accessibilité et appropriation des équipements sportifs dans les Zones Urbaines Sensibles de Calais
- *APPELS (Agence pour une éducation pour le Sport)* - La place du sport dans les enjeux des dispositifs de la politique de la ville. Le sport est-il un outil pertinent et efficace pour initier une démarche de reconquête et de renouveau dans les quartiers populaires.
- *SMAERD (Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque)* – SIG et Gestion de l'Eau : « quelles sont les opportunités pour le SMAERD d'investir dans son propre Système d'Information Géographique ».
- *CCAS de DUNKERQUE* – Estimation des besoins du territoire de Dunkerque en matière d'hébergement des personnes âgées.
- *Lycée Agricole de COULOGNE* – Les programmes européens générateurs de valeur ajoutée en matière d'éducation ? Exemple du lycée agricole de Coulogne à la recherche d'une coopération européenne.
- *Mairie d'HAZEBROUCK* – Projet participatif d'aménagement de deux espaces verts au sein de la commune d'Hazebrouck
- *DRAC du Nord-Pas-de-Calais* – Politique culturelle régionale et développement durable. L'exemple des rencontres régionales des réseaux du cadre de vie organisées par la DRAC du Nord Pas-de-Calais.
- *PROGEO Ville de Calais* – Rénovation urbaine : comment se définit le sentiment d'intégration à la Ville de Calais par les ménages relogés dans le cadre du processus ANRU ? Mise en place d'une enquête de satisfaction post-relogement à Calais
- *BOULOGNE SUR MER Développement* – Densité urbaine et planification : exemple du SCOT du Boulonnais
- *Mairie de ST POL SUR MER Cohésion sociale* – La reconquête des quartiers dits « difficiles » par les pouvoirs publics : l'exemple du quartier ZAC des Jardins à Saint Pol sur Mer
- *CLUB TETEGHEM Entreprendre* – Zone d'Activité Economique du Chapeau Rouge. Quelle requalification urbaine pour un meilleur cadre de vie.

2009 / 2010

- *SEVADEC* – Principes de gestion des déchets et de leur réduction sur le territoire du Calaisis
- *Institution Interdépartementale des Wateringues* – L’outil cartographique et SIG dans la gestion du risque d’inondation sur le territoire des wateringues
- *ECOPAL* – Gestion différenciel des espaces verts
- *MAirIE DE CALAIS* – L’étude de la requalification du secteur Centre Ville – St Pierre – Hôpital Nation dans le cadre du renouvellement urbain de la ville de Calais
- *Parc Naturel Régional de l’Avesnois* – Quelle articulation entre la charte du Parc Naturel Régional de l’Avesnois et le Schéma de Cohérence Territoriale de Sambre-Avesnois pour répondre aux impératifs de l’urbanisme durable et de la préservation de l’environnement ?
- *Port autonome de Dunkerque* – Comment développer un outil d’aide à la planification (Grand Port Maritime de Dunkerque)
- *Lyonnaise des eaux* – Le ‘Terroir de l’eau’ : la préservation de la ressource en eau potable sur le bassin versant de Guines
- *Mairie de SAINT POL SUR MER* – La jeunesse et l’activité sportive et culturelle à Saint Pol sur Mer. Comment dépasser un problème d’inadéquation entre offre et demande pour augmenter la fréquentation des structures sportives et culturelles ?
- *Communauté de communes de NOEUX et ses environs* – D’une pratique de développement durable à l’élaboration d’un Agenda 21 intercommunal à la Communauté de Communes de Noeux et Environs : un nouveau défi dans la politique du territoire.
- *Conseil général de la Somme* – La Baie de Somme entre mise en valeur et protection.
- *Mairie de GRANDE SYNTHÉ* – Le développement durable dans les villes. Processus de création d’un éco-quartier : l’éco-quartier du Basroch.
- *Syndicat mixte pour l’alimentation en eau de la région de Dunkerque* – Analyse des évolutions des prélèvements d’eau des industries dans le bassin Nord-Audomarois et sa bordure « Contribution aux politiques publiques de gestion de l’eau »
- *Communauté d’agglomération de SAINT OMER* – Etude préalable à la redéfinition de l’offre de transport public urbain sur la Communauté d’agglomération de Saint Omer
- *SODINEUF Habitat Normand* – Comment favoriser la cohérence territoriale entre éco-quartiers et quartiers sensibles ? L’exemple dieppois du Val d’Arquet et de Neuville-Nord
- *Mairie de GRAVELINES* – Le port de Gravelines / Grand Fort Philippe, facteur de développement et de dynamisme pour la ville ?
- *Agence d’urbanisme de SAINT OMER* – Participation à la conception d’un observatoire de l’environnement du Pays de Saint Omer et à une première publication sur le thème de l’Eau »
- *Mairie de CALAIS* – Quels indicateurs pour produire une image du développement de la ville de Calais ?
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Les leviers économiques dans les projets de développement urbain
- *Mairie de BOURBOURG* – Le développement touristique d’un projet culturel à l’échelon : le Chœur de Lumière de Bourbourg.

Années précédentes :

- *SIVOM DE L’AA* : L’intégration du concept de haute qualité environnementale dans le cadre de nouveaux aménagements urbains : l’exemple du Parc des Rives de l’Aa.
- *Syndicat Mixte du Pays du Calais* : Projet patrimoine du Pays du Calais
- *Laboratoire Océanologie et de Géosciences* : La perception des risques littoraux sur l’espace dunaire est-dunkerquois, par les acteurs socio-économiques à partir du projet Vulsaco
- *Pays des Moulins de Flandre* : Internet, un outil de développement économique en milieu rural : l’exemple du Pays des Moulins de Flandre
- *Mairie de Dunkerque* : La coopération transfrontalière dans les domaines du tourisme et de la culture entre le Nord Pas-de-Calais, la Belgique et le Sud de l’Angleterre à travers l’exemple des musées dunkerquois.

- *Mairie de Calais* : Etude sur le réaménagement du secteur Van Grutten Château d'Eau, quartier situé au cœur de la ville et porteur de nombreux enjeux urbains.
- *Mairie de Lomme* : L'avenir du quartier du Marais dans le Plan Programme Urbain Lommois : Dimensions sociales et urbaines des problèmes de l'habitat
- *Saint Omer Développement* : L'efficacité énergétique des bâtiments économiques : application à l'échelle du Pays de Saint Omer
- *Communauté Urbaine de Dunkerque*: Connaître la population de la zone « Neptune I » pour « agraffer » le quartier du Grand Large à Dunkerque
- *DDE de Boulogne sur Mer* : Quels sont les financeurs possible d'un programme d'action sur l'habitat (type OPAH/PIG) et sur quoi fondent-ils la légitimité de leurs actions pour attribuer leurs aides ?
- *Ville de Dunkerque* : La prise en compte du réchauffement climatique : la mise en place du Plan Climat Territorial sur le territoire dunkerquois.
- *ADUGES* : Rénovation urbaine du Jeu de Mail : dispositifs, impacts et rôle de la Maison de Quartier
- *Lille Métropole Communauté Urbaine* : La réhabilitation des friches industrielles comme instrument du renouvellement urbain
- *DDE Dunkerque* : La méthode VSC dans le cadre de la lutte contre les submersions marines
- *AGUR* : La conception de corridors biologiques dans le Scot de la région Flandre-Dunkerque
- *Syndicat mixte du pays Marenne d'Oléron* – Préparation de l'élaboration du PLH – Prédiagnostic PLH à l'échelle des deux communautés de communes composant le pays
- *Ville de Lens* : Valorisation du patrimoine architectural – préparation d'un guide de recommandation. Mise en place d'une politique d'animation spécifique.
- *Conseil Général du Nord* : les besoins des 16-26 ans bénéficiant du RMI et les actions mises en place
- *Communauté Urbaine de Dunkerque*: Redéfinition des enjeux relatifs à la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise.
- *Commissariat général du plan des Comores* : L'implication de la Diaspora Comorienne dans les activités de développement communautaire aux Comores.
- *Fédération de Savoie pour la pêche et la protection des milieux aquatiques* : Recueil des données sur les hébergements et le patrimoine touristique et halieutique
- *Communauté Urbaine de Dunkerque*: État des lieux et analyse du fonctionnement des procédés de concertation autour des projets d'aménagement. Le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- *MAIA EOLIS* : Développement de projets éoliens prospections, conception, études d'impact.
- *Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais* : Les ouvrages de lutte contre l'érosion des sols dans trois communes de la Basse Vallée de la Canche
- *BOULOGNE SUR MER DEVELOPPEMENT* : Travail sur le volet habitat / logement du diagnostic du PLU de Boulogne sur Mer
- *CNFPT – ENACT* : Actualiser et achever la production d'un dossier sectoriel sur les métiers de l'urbanisme et leur formation dans les collectivités locales
- *C.C.I. de CALAIS* : Prédiagnostics techniques en entreprise (énergie, eau, contexte réglementaire, déchets)
- *MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ* : Réhabilitation du quartier du Pont de Bois. Comment susciter l'intérêt des habitants à l'urbain
- *DEVAREM* : Les centres de valorisation des déchets inertes du BTP : leur utilité, les conditions et besoin pour leur implantation.
- *AGUR* : Modélisation d'une base de données SIG pour les PLU/SCOT du territoire Flandre-Dunkerque pour les besoin d'un observatoire foncier
- *CENTRE SOCIOCULTURE DE ST EXUPERY* : Travailler sur le projet « Animation collective famille » en particulier la parentalité et l'accompagnement aux fonctions parentales – Articuler ces dispositifs avec les CUCS sur un territoire en ZUS
- *Association Yser Houck* : La création d'un circuit de découverte accessible à tous à Volckerinckhove
- *AGUR* : La valorisation des canaux : le canal de Bergues.

- *Association « Egalité Républicaine »* : Enquête relative aux logiques de peuplement dans le logement social à Dunkerque
- *Ville de Dunkerque* : Accompagnement de la création du quartier Grand large de Dunkerque
- *Eurotunnel* – Création du tableau de bord développement durable incluant le suivi des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

9. SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (SUAIO IP)

Le Service Universitaire d'Accueil Information, Orientation et Insertion Professionnelle (SUAIO IP) propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à affiner votre parcours de formation (poursuites d'études, débouchés professionnels auxquels mènent vos études, réorientations, etc.) Pour cela, différents moyens sont à votre disposition :

- La consultation du fonds documentaire (en auto documentation ou avec l'aide de la responsable du centre ;
- La possibilité de rencontrer un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) ;
- Rechercher un stage ou un emploi (démarches à entreprendre, relecture du CV ou de la lettre de motivation, conseils pour la préparation de l'entretien, etc.) ;
- Un fond documentaire spécialisé : CV, lettre de motivation, tests, entretien d'embauche, stage, création d'entreprise, etc. ;
- Possibilité de rencontrer la personne en charge de l'Insertion Professionnelle.

Contact du Centre SUAIO IP de Dunkerque :

Marie-Christine BAUJARD, Responsable de centre

Maison de l'étudiant

280 avenue de l'Université

BP 5526 - 59379 Dunkerque Cedex

Tél : 03.28.23.75.50

E-mail : suaiodk@univ-littoral.fr

CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CLES 1 ET CLES 2

Véritable supplément au diplôme, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

- Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- Aux étudiants de LCE , s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en **ANGLAIS** , **ALLEMAND** ,ou **ESPAGNOL**. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1 , L2 ,L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?

* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (par exemple dans la préparation d'un échange Erasmus).

* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignant : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : (1) les étudiants de Master dont la formation inclue un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne (2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

CLES et bonus

En cas de validation d'au moins deux compétences, les candidats au CLES obtiendront un bonus à leur moyenne générale du semestre 2 (au même titre qu'un bonus sport). Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

CLES 1	Bonus	CLES 2	Bonus
CLES validé (4 compétences)	16	CLES validé (4 compétences)	19
3 compétences validées	13	3 compétences validées	16
2 compétences validées	11	2 compétences validées	13
1 compétence validée	0	1 compétence validée	0
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0

En quoi les épreuves consistent-elles ?

CLES 1 : l'épreuve s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc...). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.

CLES 2 : l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures.

Comment se préparer au CLES ?

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

En consultant le site national : www.certification-cles.fr, vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

Dates des épreuves au CLES 2014-2015 :

CLES 1 : espagnol & allemand : 26/02/2015 - anglais : 27/02/2015

CLES 2 : espagnol & allemand : 15/01/2015 - anglais : 16/01/2015

CONTACTS

* **CGU BOULOGNE** :

Responsable : Jean-François Brouttier

Secrétariat : Delphine Delbart

cles.boulogne@univ-littoral.fr

* CGU CALAIS :

Responsable : Robin Adams-Mayhew

Secrétariat : Audrey PIGERRE (03.21.46.36.00), bâtiment C, à côté du secrétariat pédagogique.

accueil.CGU-Calais@univ-littoral.fr

* CGU DUNKERQUE :

Responsable : Franck Vindevogel

Secrétariat LEA : Jocelyne Leclercq

LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr

* CGU ST OMER :

Responsable : Séverine Bouteiller

Secrétariat : Magali NION (03.21.38.87.06), IUT de St Omer/Longuenesse, 1er Etage.

scolarite-so@univ-littoral.fr

L'« Asso DIT'L » est une association Loi 1901, créée à l'initiative d'étudiants en Master « Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux ». Elle vise à promouvoir la vie étudiante. Pour cela, elle organise des activités et des rencontres entre étudiants de formations différentes, facilitant ainsi l'intégration des nouveaux étudiants sur le territoire dunkerquois (tournoi de football, tournoi de cartes, soirées étudiantes, voyage d'études...). Elle participe également à la promotion et à la mise en valeur des équipements sportifs présents à Dunkerque.

Les manifestations et les activités permettent de faire connaître notre formation sur le pôle universitaire de Dunkerque, mais aussi participent à la rencontre entre étudiants issus d'horizons divers.

Les recettes issues des manifestations participent au financement du voyage d'études, qui est organisé par l'association. Les voyages d'études ont pour finalité de rencontrer des acteurs de l'aménagement urbain et de la gestion des littoraux. L'objectif étant de faire découvrir aux participants (étudiants et anciens) des méthodes et des approches différentes utilisées dans d'autres territoires dans le domaine du développement de territoires. En ce sens, il s'agit de fournir aux étudiants une vision plus large des problématiques touchant aux domaines de l'aménagement et du développement des territoires et des zones côtières.

L'adresse du blog (à faire vivre !) : assoditl.skyblog.com

mission du CEL/Hubhouse est de faire de l'ULCO une université d'excellence en entrepreneuriat.

La réalisation de cette mission passe par trois axes d'actions à destination des étudiants et des équipes pédagogiques des quatre sites de l'ULCO. Ces trois axes d'actions concernent la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Ce programme doit permettre de développer l'esprit d'entreprendre de nos étudiants, d'éveiller leur puissance créatrice et de susciter leur engagement dans des projets entrepreneuriaux. Il est sous-tendu par une démarche de plus en plus riche et structurée où les étudiants sont appelés à prendre des initiatives, à élaborer des projets et à les gérer ou simplement à intérioriser des valeurs entrepreneuriales. Ce peut être des projets individuels ou collectifs liés à leur domaine d'études. C'est dire que les actions relatives au développement de l'esprit d'entreprendre que nous proposons s'adaptent pleinement aux besoins de nos filières de formation, ce en fonction de leurs particularités et des exigences en matière de pratiques professionnelles. Une telle démarche permet aux étudiants de se démarquer de façon concrète sur le plan de la créativité, de l'innovation et de l'action. L'esprit entrepreneurial que nous inculquons à nos étudiants se traduit par une manière d'être, de penser et d'agir. Cet esprit favorise le désir d'entreprendre, d'innover et de réaliser des projets professionnels personnels en termes de salarié ou de créateur/repreneur d'activité qui réussit.

Présentation de « destination entreprendre 2013 »

Le CEL/HUBHOUSE est implanté dans ses locaux du 2^{ème} étage de la Maison de l'Etudiant depuis maintenant 2 anslieu où tout est mis en œuvre pour accueillir, guider, soutenir l'étudiant dans ses projets, ses envies de création (association, entreprise) ou pour le conforter vers une meilleure insertion professionnelle vers le salariat, en lui donnant des aptitudes, des comportements entrepreneuriaux (créativité, confiance en soi, initiative, esprit d'équipe, innovation, autonomie, goût du challenge,).

Outre nos activités pédagogiques récurrentes, nous avons conçu :

« Destination Entreprendre 2013 »

Il s'agit de proposer, dans nos locaux, une série d'événements pédagogiques, entrepreneuriaux mais aussi « festifs », destinée à :

- amener nos étudiants et leurs enseignants à connaître nos locaux, les outils mis à leur disposition
- découvrir nos missions,
- démontrer que l'entrepreneuriat peut être souvent source d'épanouissement, de réalisations valorisantes, de dépassement de soi et aussi de découvertes, de rencontres

Cette version 2013 de « destination entreprendre » sera testée et évaluée sur Dunkerque pour être, au cours des années à venir, déclinée sur les 4 sites de Dunkerque, dans une version remaniée.

Contact : Chantal VANDENBROUCKE

Tél. 03 28 23 70 91 chantal.vandenbroucke@univ-littoral.fr

SOINS

- Consultations (Soins urgents, vaccinations, certificats de sports, renouvellement pilules contraceptives)
- Examen de santé réglementaire
- Accompagnements et intégration des étudiants en situation de handicap

Consultations infirmière et médicale sur rendez-vous tous les jours.

CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES

- Mal être, isolement, difficultés psychologiques ... entretiens sur rendez-vous auprès de la secrétaire (03.28.23.71.61 ou smppsdk@univ-littoral.fr)

PREVENTION

- Gestion du stress, nutrition, auto-évaluation santé
- Formation secourisme (PSC1) : délivrance du diplôme « Protection et Secours Civique Niveau 1 »
- Universanté Nutrisport en octobre-novembre testez vos performances, village santé-prévention

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS DE SANTE

Infirmières / Médecins / Secrétaire / Psychologues

CONTACTS

Pour tous renseignements

Secrétariat tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

03.28.23.71.61.

smppsdk@univ-littoral.fr

<http://www.univ-littoral.fr/vieetudiante/sante.htm>

Bibliothèque Universitaire :

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.74.74

Restaurant Universitaire

Place des Nations – Dunkerque

CROUS :

Centre Universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.70.76

SUAPS

Centre Universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.76.67

Assistante Sociale

Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.71.61

Infirmière

Centre Universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.71.61

Parcours Licence/Master/Doctorat
LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
(Applicables pour la fin du contrat 2010/2015)

Proposition adoptée par le CEVU du 21 juin 2011-Proposition votée par le CA du 5 juillet 2011

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;

Arrêté du 7 août 2006 sur la formation doctorale ;

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la circulaire du 1er août 2006 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer à la Division de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DAIO/IP) et à la Division des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le règlement des études ou le guide des études propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

DEVE-L.B/S.D-CA
05/07/2011

CURSUS MASTER (4 semestres)

CURSUS MASTER (4 semestres)

Inscription

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'accès en 1ère année de master n'est pas sélectif.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

Le nombre d'inscriptions en M 1 n'est pas limité.

L'admission en 2ème année de Master (recherche ou professionnelle) n'est pas de droit et se fait sur décision du Président de l'Université

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

Calendrier universitaire et sessions d'examen

- L'année universitaire s'organise entre le 1er septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée (délibération de jury comprises).

A titre exceptionnel, pour les étudiants inscrits dans un diplôme avec un stage long, les délibérations de session 2 auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire N+1.

L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières adoptées en CEVU et CA (semaine de tutorat...).

On entend par « session », toutes les opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une délibération du jury.

Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

- Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.

- L'organisation du Master est semestrielle, sa validation est annuelle.

Attention :

* la dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.

* en cas d'habilitation partagée, ce sont les modalités de contrôle de l'université porteuse qui s'appliquent, ou du moins, celles qui ont fait l'objet d'un consensus entre les formations des universités concernées.

* si une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cour magistral, TD, TP), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.

Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.

* un même enseignement au cours du semestre sur des sites différents donne lieu à un même sujet d'examen et à une épreuve organisée en même temps.

ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation

Les crédits ECTS sont affectés aux UE (Unité d'enseignement), et aux EC (Eléments Constitutifs) si possible.

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

Capitalisation – Compensation

* capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC acquis ne peut être repassé sauf cas exceptionnel (voir rubrique « déroulement des examens... »).

* compensation

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE.

La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;

- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

* BONUS :

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de tout autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points (10 points maximum).

.

- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

Jury

- Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprend au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

- Règle du Supérieur : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Exemple d'énoncé d'une règle du supérieur :

(d'autres modalités de calcul sont envisageables)

Le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant.

La règle du supérieur vaut pour les deux sessions.

e = examen final p = contrôle continu E = Note retenue

si e supérieur ou égal à p, alors E = e ET si e inférieur ou égal à p, alors E = (e + p)/2

- Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis à la Division des études et de la Vie Etudiante (DEVE) pour le 31 octobre de l'année universitaire N+1.

- Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants (relevé de notes individuel).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

A la demande de l'étudiant au Président du Jury, ses notes ne seront donc plus affichées, uniquement le résultat :

admis, ajourné, AJAC.

- Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible.

- Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de « points de jury » est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les deux semestres du M1.

En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

Obtention du diplôme final de Master

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà de la licence (1ère et 2ème année de master).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et téléphones portables sont interdits (les étudiants en seront informés).

- Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Dans APOGEE sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session. Le semestre ne pourra être validé. L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.
- A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ».
- La note ZERO sera alors saisie.
- Un étudiant absent justifié à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.
- Etudiants boursiers : la présence des étudiants aux examens, TD et TP, est obligatoire.
- Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le règlement des études doit prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple. Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant. Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Salarié : application du régime salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé de l'assiduité, peut ne pas passer le CC et est invité à passer l'examen terminal

Dispositifs d'évaluation des enseignements

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements.
Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (questionnaire en ligne sous le sceau de l'anonymat) et/ou des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants.

Stage :

Les départements doivent indiquer dans le guide des études l'existence et la durée précise du stage. Les étudiants peuvent faire un stage en entreprise et/ou une initiation

DEVE-L.B/S.D-CA
05/07/2011

MATERIEL ET SALLES :

1. Dispositions matérielles et financières

1.1. L'utilisation du téléphone et du photocopieur est réservée à l'usage exclusif de l'administration.

Toute utilisation du matériel téléphonique ou de photocopies à des fins pédagogiques doit être l'objet d'une autorisation préalable des responsables du Master. En outre, la demande doit être financièrement chiffrée par l'étudiant responsable. Toute contravention à cette règle entraînera l'interdiction définitive du matériel à l'étudiant concerné.

1.2. Vidéo et informatique : l'utilisation de la vidéo et du matériel informatique fait l'objet d'un règlement intérieur complémentaire, affiché dans les salles spécialisées.

1.3. Toute utilisation du matériel fait l'objet d'une demande préalable déposée au moins 48 h à l'avance auprès du secrétariat.

1.4. Le départ d'un étudiant en stage a lieu après la signature d'une convention avec l'entreprise. Le Master ne prend en charge aucun frais de déplacement pour les enseignants ou les stages. Ceux-ci restent à la charge de l'étudiant.

2. Bibliothèque et salle de documentation

- Les étudiants bénéficient de la bibliothèque universitaire. La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi du 8 h 00 à 19h15 et le samedi matin du 9h00 à 12h45.

- La documentation spécialisée de la Maison de la Recherche est accessible aux étudiants du Master.

SECRETARIAT ET ADMINISTRATION

1. Secrétariat

Le secrétariat est ouvert aux étudiants tous les jours de 8 h 30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Sauf le vendredi après-midi. Le secrétariat ne prendra aucun message téléphonique personnel concernant les étudiants.

2. Administration

Les enseignants reçoivent les étudiants sur rendez-vous demandé au secrétariat pédagogique, ou envoyé directement par mail aux enseignants.

3. Conseil pédagogique

Sont membres de droit l'ensemble des enseignants, universitaires et professionnels, ainsi que deux étudiants élus par année. Ces représentants doivent être élus par les étudiants dans le mois qui suit la rentrée scolaire.

Au moins quatre réunions pédagogiques sont programmées dans l'année.